



NOUVELLES MATINALES 2021

COMPTE-RENDU DE LA SESSION 2 DU 19 FÉVRIER 2021

La deuxième session du cycle des « Nouvelles Matinales » proposé par l'association « Bois des Alpes™ » s'est tenue le vendredi 19 février 2021 en visio-conférence, 25 personnes y ont participé.

Cette session a été consacrée à la définition des caractéristiques de la gamme standard « Bois des Alpes™ », les sujets qui ont été débattus au cours de cette matinée sont :

- le choix des essences
- le choix des sections
- le choix des longueurs
- le cahier des charges du sciage

Le choix des essences

Les essences dominantes dans le Massif Alpin sont le sapin et l'épicéa. Les autres essences disponibles sont le douglas au nord du massif, le mélèze en altitude et les pins (sylvestre, noir, maritime, d'Alep) au sud.

Les lamellistes présents utilisent très majoritairement de l'épicéa mais ils déclarent être en capacité de coller du sapin et d'autres essences si elles étaient accessibles en prix (mélèze) ou si la demande se manifestait (pins).

Les essences feuillues sont très peu utilisées, les volumes disponibles étant très faibles bien que les surfaces forestières soient importantes.

Une longue discussion s'engage à propos de l'utilisation du sapin en lamellé-collé qui présente des difficultés mais le consensus est clair sur le fait que cette essence doit absolument être valorisée étant donné sa grande disponibilité dans le Massif Alpin.

Le séchage du sapin est problématique en raison de la présence de poches d'eau, particulièrement dans la bille de pied. Pour que le séchage du sapin soit homogène, il doit être séché selon un processus spécifique. Il est donc indispensable que les sciages de sapin mis au séchoir soient tous effectivement en sapin et surtout qu'aucun sciage de sapin ne soit mélangé avec des sciages d'épicéa. Une réflexion doit être menée sur l'identification des essences permettant de différencier à coup sûr le sapin et l'épicéa pour s'assurer qu'un mélange de ces deux essences ne puisse jamais se produire jusqu'à l'entrée en séchoir, les conséquences de la présence d'une lamelle en sapin mal séchée dans une poutre lamellé-collé en épicéa pouvant être catastrophiques.

Le sapin peut aussi présenter des variations importantes de coloration qui sont actuellement difficilement admises sur le marché. Une action de communication pourrait être menée pour que ces nuances soient mieux appréciées par les architectes et par le grand public.

Pour résoudre la problématique de l'aspect des bois, qui concerne aussi les pins fréquemment touchés par le bleuissement, il serait aussi judicieux de mettre en place, lors des commandes, des indications permettant de différencier les bois qui seront visibles dans la construction de ceux qui ne le seront pas. Cette pratique est courante en Allemagne, par exemple, elle s'accompagne d'une différence de prix en les bois « vus » et les bois « industriels ».

Le choix des sections

Le consensus s'est établi lors de la première session des Nouvelles Matinales pour que l'épaisseur des sciages soit **50 mm brut**, sec à 18 % pour les bois d'ossature et sec à 12 % avec des tolérances de + 2mm et – 1 mm, sans flache, pour les usages en lamellé-collé (lamelles rabotées à 45 mm) ce qui implique un sciage à 54/55 mm.

La certification Acerbois Glulam impose une épaisseur de 40 mm maximum pour les lamelles rabotées en douglas et de 35 mm maximum pour le mélèze (le standard usuel pour le mélèze est 38 mm brut pour 33,3 mm sec).

Les largeurs standard attendues par les lamellistes sont 100 mm, 125 mm, 150 mm, 175 mm, 200 mm, 225 mm brut et sec à 12 %. Ces largeurs sont proches de celles qui sont couramment utilisées en ossature – 100 mm, 120 mm, 145 mm, 180 mm et 200 mm – mais il manque la largeur de 160 mm. Cependant, la tendance va progressivement vers une uniformisation à 200 mm pour satisfaire aux performances attendues de l'isolation thermique des bâtiments passifs.

Il importe que l'ensemble des acteurs de la prescription – architectes et bureaux d'études – et de la construction se réfèrent systématiquement à ce standard. Une communication spécifique sur ce point devra être mise en œuvre.

Le choix des longueurs

Les avis sont partagés chez les charpentiers présents : certains travaillent avec des longueurs de 5,0 m ou 5,50 m tandis que d'autres préfèrent une longueur de 13,0 m plus adaptée aux machines de taille et générant moins de chutes.

Pour les scieurs présents, les longueurs optimales pour bien valoriser leurs grumes, notamment en raison de la forte conicité des bois alpins, sont 4,0 m, 4,50 m et 5,0 m pouvant descendre à 3,0 m et monter jusqu'à 6,0 m selon les circonstances (commandes spécifiques ou configuration des grumes).

Pour les lamellistes présents, il faut des longueurs supérieures à 3,0 m et inférieures à 5,40 m.

Il apparaît que la solution optimale serait de produire des longueurs de 3,0 à 6,0 m, au pas de 0,50 m, et d'aboutir une partie de cette production pour fabriquer des barres de 13,0 m en fonction de la demande.

Le cahier des charges du sciage

Une discussion s'engage autour du problème des rablettes (baguettes disposées entre les couches de planches pour le séchage).

Le scieur préfère livrer sa production avec les rablettes car la manutention pour les enlever en scierie est très coûteuse alors que le lamelliste, lui, est gêné par ces rablettes qu'il doit enlever soit à la main soit mécaniquement ce qui rajoute une opération qui perturbe dans son cycle de production.

Ce serait une amélioration appréciable si on trouvait une solution à cette difficulté.

Pour garantir la qualité de sa production, le lamelliste achète des bois marqués C24 ou C30. Il est donc indispensable que les performances mécaniques des bois qui lui sont livrés correspondent effectivement au marquage. Le classement mécanique des bois, qu'il soit visuel ou par machine, doit donc être très fiable.

La discussion permet de recenser l'ensemble des opérations qui sont nécessaires pour transformer le bois entre sa sortie de scie et sa mise à la disposition du charpentier : tri, classement mécanique, colisage, séchage, stockage, et selon les produits : aboutage, rabotage, collage, et lorsque c'est nécessaire, traitement de préservation et finitions éventuelles.

La prochaine Matinale (session 3) sera consacrée à la réflexion sur l'optimisation de cette séquence d'opérations selon leur enchaînement et les types de production – industrielle ou artisanale – pour limiter les coûts et garantir la qualité et les délais tout en conservant la souplesse nécessaire pour s'adapter aux évolutions de la demande.

La matinée se termine par une discussion sur la hausse des prix que l'on peut observer actuellement qui est inédite, c'est peut-être une opportunité pour le « Bois des Alpes ».

RAPPEL : Le calendrier des prochaines Matinales est le suivant :

- Session 3 le 12 mars : l'optimisation des étapes de la deuxième transformation ;
- Session 4 le 9 avril : la première transformation en scierie ;
- Session 5 le 7 mai : les modalités d'approvisionnement des scieries ;
- Session 6 le 4 juin : la mobilisation de la ressource forestière ;
- Session 7 le 25 juin : l'organisation et la pérennisation des stocks ;
- Session 8 le 23 juillet : l'optimisation de toute la chaîne de production ;
- Session 9 le 10 septembre : la commercialisation et la communication ;
- Session 10 en octobre : événement de présentation de la gamme « Bois des Alpes ».

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX, VOTRE AVIS EST IMPORTANT !

RENDEZ-VOUS LE VENDREDI 12 MARS 2021

Olivier GAUJARD – 06 03 33 07 29 – gaujard.olivier@wanadoo.fr